

Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

CONSEIL ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2024-06

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Objet : rectification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget

EHPAD – Résidence du Moulin.

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 15

Pouvoirs : 6

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

Votants :	21	Pour :	21	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-quatre, **le onze avril 2024** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.**

Délégués présents : BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRIDE Marcel, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : BEVING Christophe à BLEUZE Michel, CLOSCAVET Marie-Claude à RENAUX Marie Louise, GRAS Françoise à MOREL Denis, PANSERI Marianne à MOREL Alain, PROST Philippe à LUSSIANA Eddy, ROTA Josiane à ETCHEGARAY Josiane

Secrétaire de séance : RUDE Bernard.

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Suite à la notification du Conseil Départemental (CD39) en date du 7 Décembre 2023, ci annexé, il convient de modifier l'affectation du résultat d'exploitation 2021.

- Hébergement excédent proposé : + 83 669,91 €
- Hébergement excédent retenu par CD 39 : + 101 294,20 €
Soit un supplément d'excédent de 17 624,29 €

- Dépendance déficit proposé : - 18 545,52 €
- Dépendance déficit retenu par CD 39 : - 10 669,77 €
Soit une minoration du déficit de 7 875,75 €

- Soins excédent proposé : + 20 093,87 €
- Soins résultat modifié suite décision CD 39 : - 25 500,04 €
Soit un déficit de 5 406,17 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

de générer les écritures comptables suivantes afin de correspondre à la notification du CD39 quant à l'affectation du résultat 2021:

- L'excédent hébergement : montant : 101 294,20 :
80 000,00 € en apport en réserves affectées à l'investissement compte 10682
21 294,20 € en apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631
- Le déficit dépendance : 10 669,77 :
10 669,77 € en report à nouveau débiteur au compte 11932
- Le déficit soins : 5 406,17 :
5 406,17 € à reprendre sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,
Denis MOREL

